

23.03.2005 - 10:37 Uhr

Nouveau président du Groupe professionnel taxis de l'ASTAG

Bern (ots) -

L'introduction du taux d'alcoolémie maximal de 0,5 0/00 représente un défi pour les entreprises de taxi. Elles affrontent cette réalité avec un esprit innovateur et axent leurs prestations sur les besoins de la clientèle. Le président nouvellement élu pour le secteur des taxis de l'Association suisse des transports routiers ASTAG, M. Patrick Favre, appelle de ses vœux le professionnalisme ainsi que la sécurité routière.

Hallo, taxi - un appel que l'on connaît bien dans les grandes villes et au cinéma. Cependant, pour une fois, ce n'est pas le passager qui hèle un taxi, mais l'inverse : le Groupe professionnel compétent de l'Association suisse des transports routiers ASTAG s'adresse au public et rappelle ses prestations toujours disponibles. Il y a une bonne raison à cela. En effet, depuis l'introduction du taux d'alcoolémie à 0,5 0/00 sur les routes suisses, le besoin de services de chauffeur a augmenté sensiblement. C'est bien compréhensible, car ceux qui aimeraient déguster un peu plus qu'un seul verre durant un souper en bonne compagnie ne souhaitent pas pour autant courir le risque de se rendre passibles d'une peine en rentrant chez eux.

Le Groupe professionnel taxis de l'ASTAG, qui est nouvellement présidé par l'entrepreneur neuchâtelois M. Patrick Favre, propose une offre de prestations étendues. Les chauffeurs de taxis proposent des accords spéciaux avec la branche de la gastronomie par le biais de bons, tarifications, contrats-cadre et tout ce qui va avec. Ce qu'on appelle les "courses en tandem", c'est-à-dire que le passager peut sans autre être reconduit chez lui, sur demande, dans sa propre voiture. Cette prestation de services sera notamment appréciée par le client si la soirée connaît une issue différente de celle prévue au départ.

Le président du Groupe professionnel insiste sur le fait que pour toutes les offres de transport de personnes, il importe que le professionnalisme de la prestation soit assuré. Les entreprises de taxis garantissent le respect de toutes les dispositions légales et le personnel de conduite dispose d'une formation qualifiée ainsi que d'un permis de conduire correspondant. La branche des taxis est donc prête à relever les défis inhérents aux nouvelles exigences et les affronte avec flexibilité, ouverture et innovation. M. Favre résume l'orientation décidée par son Groupe professionnel comme suit: il s'agit de couvrir de manière globalement optimale les intérêts des passagers ainsi que de la gastronomie locale et régionale, de fournir une prestation de service attractive et surtout d'encourager la sécurité sur nos routes.

Kontakt:

Beat Keiser
Porte-parole ASTAG
Tel. +41/31/370'85'70
Mobile: +41/79/653'89'35

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100487880> abgerufen werden.